

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)

8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du mardi 20 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi vingt juin à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la mairie de Crouy, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02880 Crouy).

Date de la convocation :

13 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Membres en exercice	Membres présents	Qui ont pris part à la délibération
26	19	19

Sous la Présidence de M. ENGRAND Olivier, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme. BERGE Séverine, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CHATELAIN Jackie, M. CHOQUENET Vincent, M. COUTEAU Jean-Marie, Mme. DENUQC Isabelle, M. DESUMEUR Alex, M. D'HIVER Gérard, M. ENGRAND Olivier, Mme. FERTON-HERPE Thérèse, Mme. JUVIGNY Nicole, Mme. LALUC Sylvie, M. MARCHAL Jean-Bernard, Mme. MARTIN Nathalie, M. MONTARON Philippe, M. NIVART Jean-Luc, M. PHILIPPON Vincent, M. ROUTIER Thierry

Secrétaire de séance : M. BÉZIN Jean-Marc

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr KIDIERA-COULIBALY Abou, Mme ZINE EL ABIDINE Aziza

Les absents sont excusés

Tarification Rentrée Scolaire (Scol'TUS)	Rapport
	N°2

Pour faire suite à l'Audit de l'Inspectrice divisionnaire auprès de la DDFIP de l'Aisne en mars 2023, il a été recommandé de réviser la tarification scolaire sur le territoire du

SITUS, à la suite de l'arrêté du 27 juin 2017 de la publication de l'Indice de Production des Services de transports (IPST).

Cet indice est en hausse chaque année.

Aussi, il est proposé de s'aligner sur la tarification des communautés de communes ayant pris la compétence transport scolaire :

- Communauté urbaine de Laon (43 000 habitants)
- Communauté de Communes de Chauny-Tergnier-La Fère (40 000 habitants)

Pour continuer à favoriser la scolarité et ne pas impacter les familles financièrement, il est proposé de maintenir une tarification à 48,30 € pour la rentrée 2023-2024 et d'avoir un débat lors du prochain DOB, pour voir ce que nous souhaitons faire au sein du territoire.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical d'approuver le maintien d'une tarification à 48,30 € pour les abonnements Scol'Tus.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical.

DELIBERATION

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

APPROUVE le maintien d'une tarification à 48,30 € pour les abonnements Scol'Tus.

Vote :

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents,

Affiché, le 22 juin 2023
Pour extrait conforme,

Le Président,

